

PROJET DE RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE SAINT-GENOU (36)

CARRIÈRE EN LIT MAJEUR DE L'INDRE

Demande de transfert de quotas au niveau interdépartemental
au sein du même groupe depuis le Loiret vers l'Indre

Observatoire Régional des Matériaux du Centre Val de Loire, le 27 mars 2025

LE PROJET :

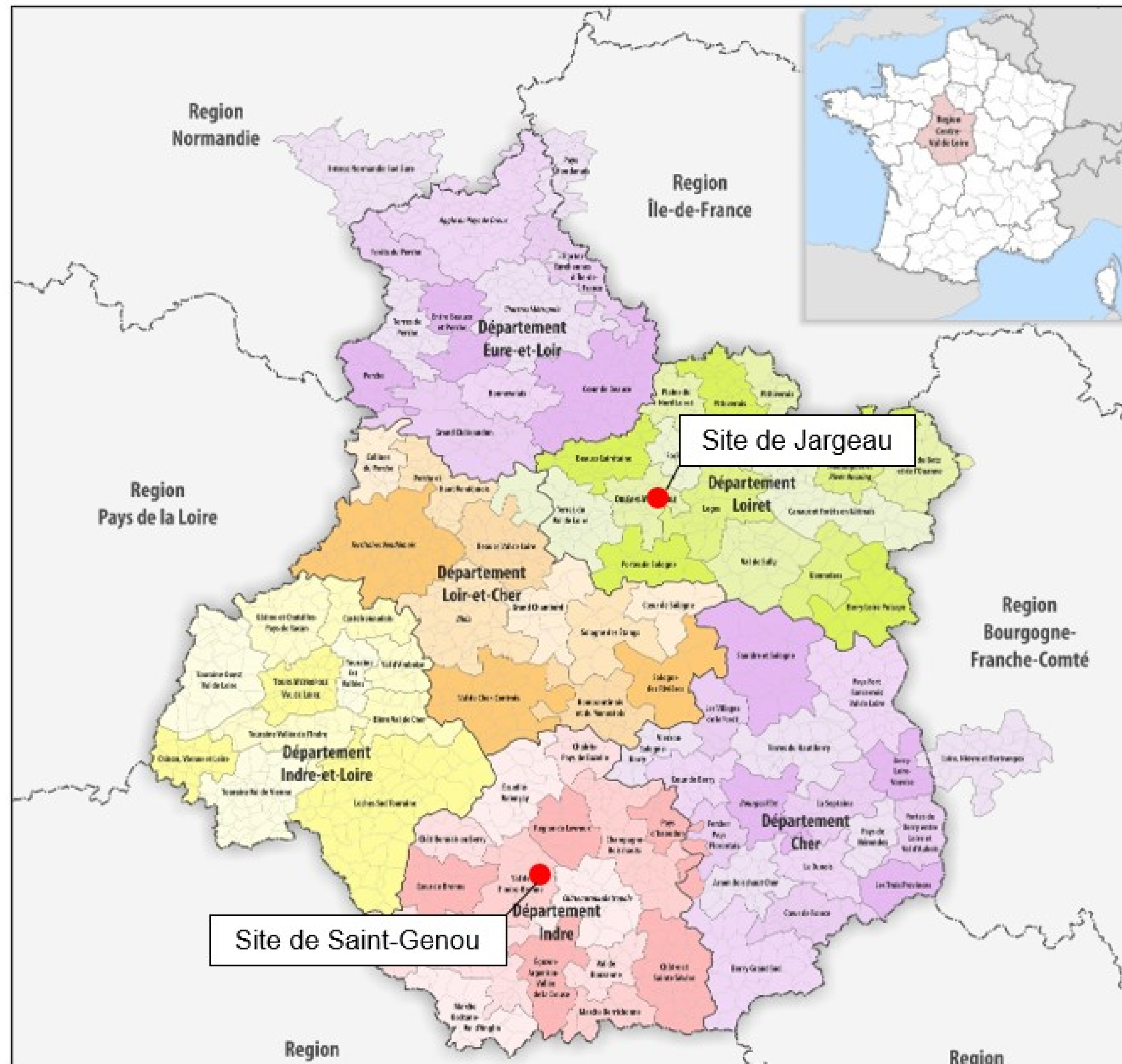
Renouvellement et extension de la carrière LIGERIENNE GRANULATS de Saint-Genou (36) :

- **Volonté de poursuivre notre activité sur le territoire de la commune de Saint-Genou, qui nous accueille depuis maintenant plus de 30 ans.**
- **Maintenir le niveau actuel de production maximal pour éviter de creuser le déficit dans le département de l'Indre .**
- **180 000 tonnes maxi demandé pour les 7 premières années :**
 - ✓ **Pour maintenir le potentiel de production actuel et amortir sur 7 ans les investissements prévus pour ce projet (nouvelle installation de traitement).**
- **Puis 150 000 tonnes maxi pour les années suivantes :**
 - ✓ **Pour accompagner la décroissance des extractions de matériaux alluvionnaires en lit majeur.**

LE PROJET :

- **Ce tonnage maximal demandé nécessite un transfert de quotas. LIGERIENNE GRANULATS propose d'effectuer ce transfert depuis le département du Loiret vers le département de l'Indre aujourd'hui déficitaire, à hauteur de 44 055 tonnes.**
- **Ce projet assure au département de l'Indre de rester à son niveau de production sans accroître sa dépendance vis-à-vis des départements limitrophes.**
- **Ce projet permet de ne pas augmenter les émissions de GES de 6%.**

PROJET DE TRANSFERT DE QUOTAS EN LIT MAJEUR DEPUIS LE LOIRET VERS L'INDRE



SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

- **Géologiquement, le département dispose de gisements alternatifs aux alluvionnaires de lit majeur, qui sont exploités depuis plus de 30 ans et représentent 57% de la production de sables et graviers en 2022 (1,2 Mt sur 2,1 Mt au total, source CERC).**
- **La réduction des extractions de matériaux alluvionnaires en lit majeur est donc effective dans le Loiret.**

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

Dates	IGAB	IGA
IGAB au 01/01/2024 ⁶	1 452 659 tonnes	1 540 000 tonnes
Prévision IGAB au 01/01/2025	1 394 553 tonnes	1 450 000 tonnes
Prévision IGAB au 01/01/2026	1 338 771 tonnes	1 450 000 tonnes

Tableau 4 : Indice IGAB dans le Loiret au 01/01/2024 et prévisions sur 2025 et 2026 (Source DREAL Centre-Val de Loire)

➤ Dans le Loiret : IGA > IGAB MAIS :

- ✓ Les tonnages réellement exploités (0,9 Mt, *source CERC 2022*) ne représentent que 62% des tonnages autorisés (1,45 Mt) et restent inférieurs à l'IGAB (1,34 Mt).

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

Besoins du Loiret à horizon 2030	Département du Loiret
Demande départementale 2030 en tonnes	3 700 000 soit 27 % de la demande régionale 2030
Besoins en granulats qualitatifs, dits à haute valeur ajoutée en tonnes <i>(44,5% de besoins totaux)</i>	1 646 500
Besoins en granulats pour bétons hydrauliques en tonnes <i>(34% de besoins totaux)</i>	1 258 000

Tableau 6 : Besoins du Loiret à horizon 2030 (SRC Centre-Val de Loire)

- L'abaissement de l'IGAB, dans les proportions demandées pour le projet de Saint-Genou (36), n'aura pas d'impact sur l'approvisionnement du marché local dans le Loiret.

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

- Le département de l'Indre est déficitaire en sables et graviers pour les bétons hydrauliques.

Besoins de l'Indre à horizon 2030	Département de l'Indre
Demande départementale 2030 en tonnes	1 500 000 soit 11 % de la demande régionale 2030
Besoins en granulats qualitatifs, dits à haute valeur ajoutée en tonnes <i>(44,5% de besoins totaux)</i>	667 500
Besoins en granulats pour bétons hydrauliques en tonnes <i>(34% de besoins totaux)</i>	510 000

Tableau 6 : Besoins de l'Indre à horizon 2030 (SRC Centre-Val de Loire)

- En considérant un tonnage autorisé de 177 111 tonnes de matériaux alluvionnaires (IGA au 01/01/2024), seuls 35% des besoins sont couverts pour contribuer à l'approvisionnement du département.

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

- **Le seul site de Saint-Genou assure cet approvisionnement car c'est la seule carrière en lit majeur ou en terrasses.**
- **Le maintien de la quantité maximale annuelle d'extraction à 180 000 tonnes permettrait de ne pas accentuer le besoin d'importation du département pour l'alimentation de sa propre consommation.**

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

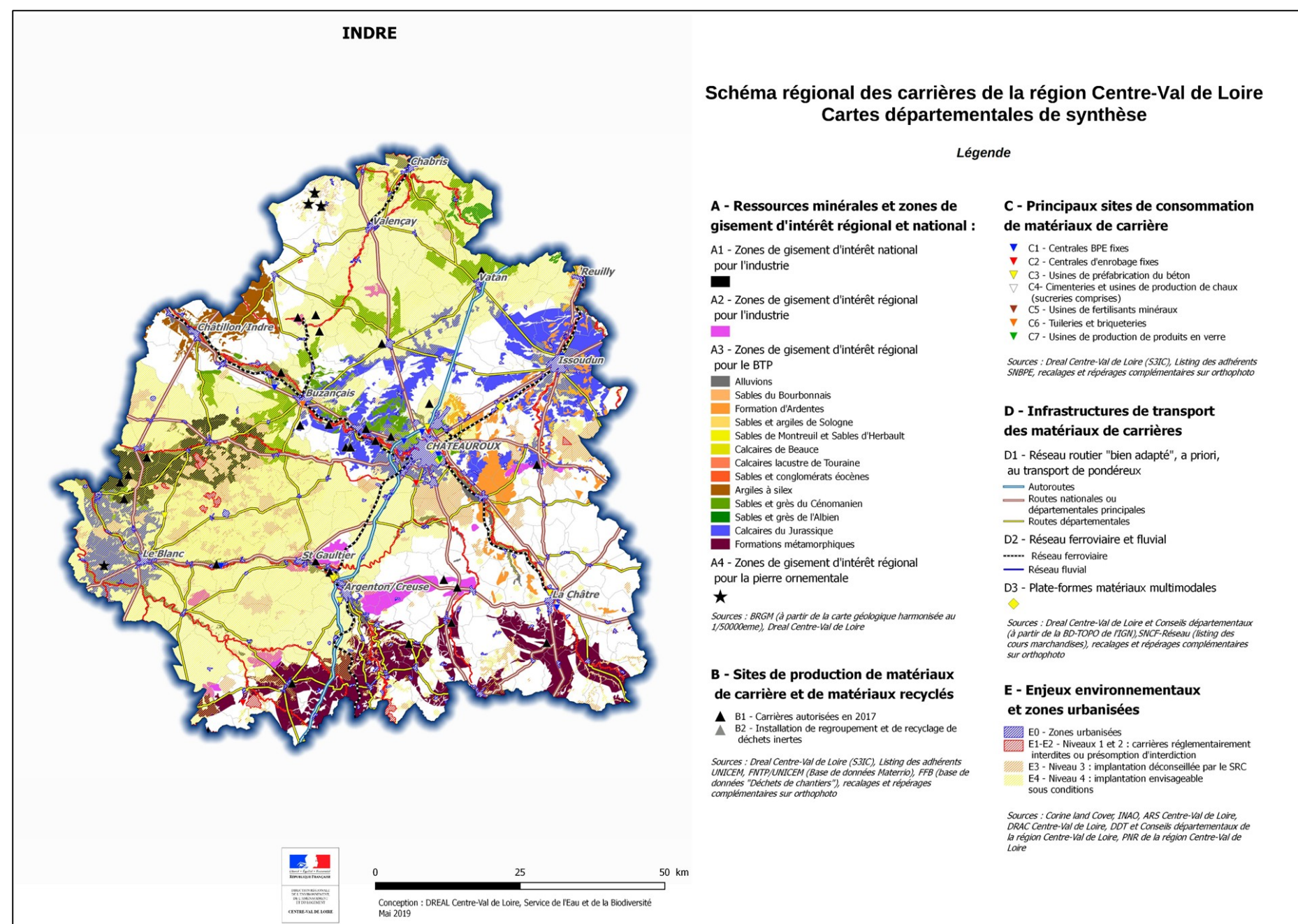
Dates	IGAB	IGA
IGAB au 01/01/2024 ⁴	147 510 tonnes	177 111 tonnes
Prévision IGAB au 01/01/2025	141 609 tonnes	177 111 tonnes
Prévision IGAB au 01/01/2026	135 945 tonnes	177 111 tonnes

Tableau 3 : Indice IGAB dans l'Indre au 01/01/2024 et prévisions sur 2025 et 2026 (DREAL Centre-Val de Loire)

- Les maximums autorisés sont supérieurs à l'IGAB.
- ET la production, même en 2024, année de crise, est supérieure à l'IGAB.

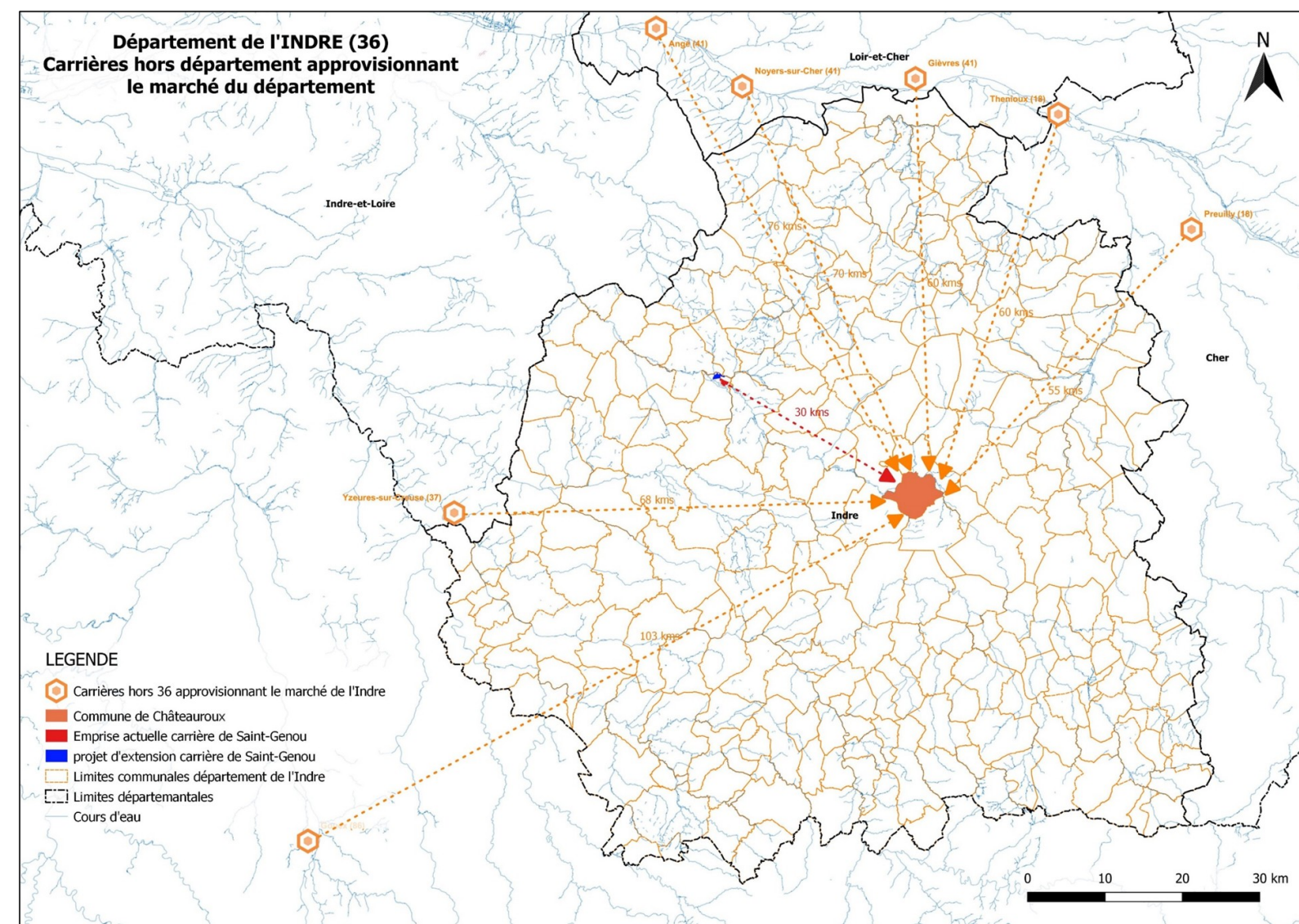
SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

- Le département de l'Indre est très pauvre en gisements de substitution (source Schéma Régional des Carrières du Centre Val de Loire).



SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

- Au niveau environnemental, appliquer strictement la réduction départementale pour atteindre à l'IGAB revient à augmenter les importations, et donc à augmenter les émissions de GES (Gaz à Effets de Serre) de 6%.



Le projet LIGERIENNE GRANULATS maintient la production départementale et évite l'écueil de l'augmentation des émissions de GES

MAIS

nécessite un transfert de quotas.

DEMANDE DE TRANSFERT DE QUOTAS

- **Suivi de la note n°2 de la doctrine régionale « Eau et carrières » portée en annexe du SRC Centre Val de Loire :**
Application du principe de réduction des extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur.
- **Cette note permet un ajustement de l'objectif de réduction à l'échelle d'un département et précise la démarche à suivre en cas d'insuffisance de quotas.**
- **Cette note détaille 5 options à étudier les unes après les autres pour la meilleure modalité d'ajustement possible.**

OPTION N°1 - Réduction de la quantité annuelle maximale demandée par le pétitionnaire : cette solution n'est pas envisageable.

- Dans le département de l'Indre, les alluvions (lit majeur et terrasses) sont faiblement représentées dans les vallées de l'Indre, de la Claise à l'ouest du département, et de la Creuse au sud-ouest.
- Afin de pérenniser la carrière de Saint-Genou, unique carrière en lit majeur dans le département de l'Indre, et de permettre la poursuite de la fourniture en granulats pour la fabrication de matériaux nobles (bétons hydrauliques) au sein du département de l'Indre, une réduction des quantités maximales demandées dans le cadre du projet n'est pas envisageable.

OPTION N°2 - Réduction des quantités maximales annuelles sur les autres sites soumis à quotas par le pétitionnaire : Cette solution est impossible.

- Dans le département de l'Indre, aucun autre site appartenant à la société LIGERIENNE GRANULATS n'est soumis à quotas d'extraction.
- Pour mémoire, la carrière de Saint-Genou exploitée par la société LIGERIENNE GRANULATS est l'unique carrière située en lit majeur du département de l'Indre.
- Ainsi, une réduction des quantités maximales autorisées sur les autres sites soumis à quotas du pétitionnaire dans le département dans le cadre du projet est impossible.

OPTION N°3 - Réduction des tonnages maximums autorisés à l'échelle d'un sous-bassin : cette solution est aussi impossible.

- A l'échelle des sous-bassins du département, aucun autre site n'est soumis à quotas d'extraction.
- Pour mémoire, la carrière de Saint-Genou exploitée par la société Ligérienne Granulats est l'unique carrière située en lit majeur du département de l'Indre.
- Ainsi, une réduction des quantités maximales autorisées sur les autres sites soumis à quotas à l'échelle d'un sous-bassin, dans le cadre du projet, est impossible.

TRANSFERT DE QUOTAS : Suivi de la note n°2 de la doctrine régionale « Eau et carrières » :

OPTION N°4 - Réduction des tonnages maximums autorisés de l'ensemble des arrêtés du département ou d'un secteur géographique pertinent au sein du département : cette solution est aussi impossible.

➤ **Dans le département de l'Indre, aucun autre site n'est soumis à quotas d'extraction.**

OPTION N°5 - Réduction des quantités annuelles maximales d'extraction des exploitations d'un même groupe localisées dans des département voisins : cette solution est choisie par le pétitionnaire.

- La demande de transfert interdépartemental de quotas d'extraction est sollicitée entre le département du Loiret (département débité) et le département de l'Indre (département crédité), au sein de deux exploitations d'un même groupe : LIGERIENNE GRANULATS (option 5 mentionnée dans la note n°2 de la Doctrine régionale « eau et carrières » du Centre-Val de Loire d'avril 2019.
- La sollicitation du transfert interdépartemental de quotas d'extraction (Loiret : département débité / Indre : département crédité), n'engendrera pas d'impact négatif pour répondre à la satisfaction des besoins en granulats pour les bétons hydrauliques dans les départements de l'Indre et du Loiret.

Demande de transfert de quotas au niveau interdépartemental depuis la carrière LIGERIENNE GRANULATS de Jargeau (45) vers la carrière LIGERIENNE GRANULATS de Saint-Genou (36) à hauteur de 44 055 tonnes

avec

ajustement technique des IGAB et IGA sur le département 45 pris en charge par LIGERIENNE GRANULATS :

A l'horizon 2026 :

- IGAB = 1 338 771 tonnes
- IGA = 1 450 000 tonnes
- Manque de 111 229 tonnes

Tonnage actuellement autorisé à Jargeau : 414 000 tonnes

- Manque de tonnage IGAB sur le 45 : - 111 229 tonnes
- Tonnage demandé pour le transfert interdépartemental : - 44 055 tonnes
- Soit un tonnage maximal réduit sur Jargeau à **258 716 tonnes**

MERCI DE VOTRE ATTENTION